



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

restructuration

Question orale n° 412

Texte de la question

M. Aloyse Warhouver attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conclusions du rapport portant réorganisation des forces de sécurité. Selon un article paru dans la presse régionale, le commissariat de Sarrebourg pourrait être concerné par le redéploiement prévu dans les villes de moins de 20 000 habitants. Il lui demande si la liste des commissariats concernés est définitivement arrêtée, quelles sont les mesures d'accompagnement envisagées par l'administration pour éviter des mutations lointaines ou des éloignements de conjoints, si dans les villes concernées il y aura un renforcement des effectifs de la gendarmerie pour garantir aux populations la même sécurité que lorsque les deux forces de sécurité sont présentes et si, d'une façon plus générale, la situation de la police nationale sera réexaminée, notamment du point de vue de la mise en place des 35 heures, de la revalorisation des heures de nuit, de l'octroi d'un statut social, ainsi que du versement de la prime « Vigipirate » qui serait encore due à certains personnels.

Texte de la réponse

M. le président. M. Aloyse Warhouver a présenté une question, n° 412, ainsi rédigée:

«M. Aloyse Warhouver attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conclusions du rapport portant réorganisation des forces de sécurité. Selon un article paru dans la presse régionale, le commissariat de Sarrebourg pourrait être concerné par le redéploiement prévu dans les villes de moins de 20 000 habitants. Il lui demande si la liste des commissariats concernés est définitivement arrêtée, quelles sont les mesures d'accompagnement envisagées par l'administration pour éviter des mutations lointaines ou des éloignements de conjoints, si dans les villes concernées il y aura renforcement des effectifs de la gendarmerie pour garantir aux populations la même sécurité que lorsque les deux forces de sécurité sont présentes, et si, d'une façon plus générale, la situation de la police nationale sera réexaminée, notamment du point de vue de la mise en place des 35 heures, de la revalorisation des heures de nuit, de l'octroi d'un statut social, ainsi que du versement de la prime « Vigipirate » qui serait encore due à certains personnels.»

La parole est à M. Aloyse Warhouver, pour exposer sa question.

M. Aloyse Warhouver. Monsieur le ministre de l'intérieur, le redéploiement des forces de police et de gendarmerie a été décidé lors du Conseil de sécurité intérieure à la suite du rapport réalisé par nos collègues, M. Hyst et M. Carraz.

Actuellement, la presse y consacre de nombreux articles et l'inquiétude commence à atteindre les commissariats et les brigades concernés. Selon une information, la ville de Sarrebourg pourrait être concernée puisque sa population, agglomération comprise, reste inférieure au seuil des 20 000 habitants. Or, vous le savez, nos concitoyens sont très attachés à la présence des forces de sécurité.

La liste des commissariats est-elle définitivement arrêtée ? Si ce n'est pas le cas, quand connaissons-nous les décisions concernant le redéploiement ?

Les syndicats représentatifs de la police souhaitent connaître, par ailleurs, les mesures d'accompagnement envisagées par votre administration pour éviter les mutations lointaines ou les éloignements de conjoints travaillant tous les deux dans un même secteur géographique.

En outre, dans les villes concernées par ces redéploiements, y aura-t-il renforcement des effectifs de la gendarmerie pour garantir aux populations la même sécurité que lorsque les deux forces sont présentes ? D'une façon plus générale, lors de ces transferts de compétences, la situation de la police nationale et de la gendarmerie sera-t-elle revue, notamment par la mise en place des trente-cinq heures, la revalorisation des heures de nuit, l'octroi d'un statut social ainsi que le versement de la prime Vigipirate qui serait encore due à certains personnels ?

M. René André. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, la mission sur le redéploiement des effectifs de police et de gendarmerie, confiée par M. le Premier ministre au sénateur Hyst et au député Carraz à la suite du colloque de Villepinte, s'est interrogée sur la répartition des forces de sécurité, police et gendarmerie nationales, sur le territoire, et particulièrement sur leur adaptation dans les zones urbaines aux réalités de la délinquance, compte tenu des inégalités flagrantes qui placent au plan national nos concitoyens dans des situations très différentes face au service public de la sécurité intérieure.

Cette mission s'inscrit dans les dispositions de la loi du 21 janvier 1995, d'orientation et de programmation relative à la sécurité et de son décret d'application publié le 21 septembre 1996, lequel prévoit la compétence de la police nationale pour les villes de plus de 20 000 habitants et connaissant une délinquance caractéristique des zones urbaines.

Ses recommandations retiennent, conformément aux textes précités, le principe d'une répartition territoriale donnant la priorité aux zones urbaines les plus marquées par la délinquance de voie publique. Elles ont été validées par le conseil de sécurité intérieure le 27 avril dernier.

Elles sont conformes, je le répète, au principe du service public qui a quelque chose à voir avec l'égalité et le droit de chaque citoyen à la sécurité. Il faut mettre les moyens là où sont les besoins, c'est le bon sens !

L'objectif résultant de différents travaux a été rappelé: 89 circonscriptions de police nationale devraient passer en zone de gendarmerie, 38 communes actuellement en zone de gendarmerie, mais dans des zones périurbaines, devraient passer en zone de police nationale.

Le redéploiement ainsi permis portant sur 3 000 policiers et 1 200 gendarmes s'effectuerait au profit de la grande couronne parisienne, des zones fortement urbanisées du pourtour méditerranéen et, bien entendu, pour ce qui est de la gendarmerie, des zones périurbaines.

Avant toute décision définitive sur d'éventuelles modifications de compétences, des travaux d'expertise complémentaires ont été prescrits. Une concertation approfondie avec l'élus et les agents publics concernés doit également être conduite par chaque préfet.

Dans ce cadre, l'avenir du commissariat de police de Sarrebourg sera discuté au regard de l'objectif primordial d'une meilleure répartition des effectifs de la police et de la gendarmerie pour une meilleure sécurité publique. Aucune liste des services concernés n'a, à ce jour, été arrêtée et en tout état de cause, quelle que soit la décision arrêtée pour Sarrebourg, les moyens de police ou de gendarmerie seront garantis pour que la sécurité soit assurée comme il convient.

Les Français, vous le savez, sont très attachés à leurs forces de sécurité: aux policiers lorsqu'ils résident en zone de police nationale, aux gendarmes lorsqu'ils résident en zone de gendarmerie. Et il faut les convaincre que leur sécurité sera toujours assurée tantôt par les policiers, tantôt par des gendarmes. Un tel message n'est pas facile à faire passer dans un pays naturellement très attaché à ce qu'il connaît et qui a fait sienne la philosophie de saint Thomas plutôt que celle de Descartes.

Sur un plan plus général, le problème des horaires au sein de la police nationale fait l'objet, comme pour l'ensemble de la fonction publique, d'une étude menée par M. Roche, conseiller à la Cour des comptes. La revalorisation des heures de nuit, dimanches et jours fériés, qui font aussi l'objet de compensation en temps, sera traitée par une comparaison objective avec d'autres services ou administrations de l'Etat. Elle devra, en outre, prendre en considération les régimes actuels et futurs de travail et bénéficier de l'aval du ministère de l'économie et des finances. Un dossier en ce sens est à l'étude.

Pour la politique sociale, j'ai récemment chargé M. Jean-Marie Alexandre, président du crédit social des fonctionnaires, d'une mission d'analyse et de propositions, qui me permettra de relancer une politique sociale active. Ses premières conclusions seront rendues vers le milieu du mois d'août. D'ores et déjà, plusieurs thèmes apparaissent, tels que le renforcement de la protection juridique, médicale et sociale des policiers, les conditions de travail et de vie dans les services, les conditions de la vie familiale, la place et le rôle de la police dans la

société.

J'ajoute qu'à l'occasion de la Coupe du monde, dont le bon déroulement doit contribuer au rayonnement national et international de la police française, le Gouvernement a décidé d'octroyer aux policiers mobilisés à cette occasion une compensation financière pour la surcharge de travail. Son coût global est voisin de 50 millions de francs.

M. le président. La parole est à M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour vos paroles rassurantes. Je tiens malgré tout à insister encore sur les problèmes qui peuvent se poser lorsque les mutations sont très lointaines: aller de l'Est de la France vers la région parisienne n'enchanté guère les policiers, les zones méditerranéennes sont peut-être davantage recherchées. En tout cas, merci de suivre tous ces redéploiements de très près pour qu'il n'y ait pas de heurts. Encore une fois, nous comprenons bien qu'il faille tenir compte des possibilités financières d'un pays et redéployer les forces de sécurité en fonction de la délinquance, sachant très bien les problèmes posés dans les grandes cités.

Données clés

Auteur : [M. Aloyse Warhouver](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 412

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 1998, page 4865

Réponse publiée le : 17 juin 1998, page 5004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 juin 1998